

Pré-Régionaux de cross-country

Dimanche 22 janvier 2017

Zone Est Aix les Bains (73) Zone Ouest Brioude (43)

Championnats Auvergne Rhône-Alpes de cross-country

Dimanche 5 février 2017

Annonay (07)

ENGAGEMENTS : Voir le Livret Hivernal de la CSO AURA

Le jour de la compétition, une pénalité de 2€ par athlète inscrit et non participant (hors abandon) sera appliquée, avec une tolérance de 10% sur le nombre d'engagés-arrivants pour chaque club à partir de la catégorie cadets.

ABANDONS

L'athlète abandonnant devra remettre **lui-même** son dossard au responsable CSO désigné à ce poste qui se tiendra dans l'aire d'arrivée.

ENGAGEMENTS EXCEPTIONNELS PAYANTS

A partir du mercredi 18 janvier 2017 à 00h00, les engagements seront "exceptionnels payants", 15 € par athlète.

Ils sont adressés par mail à engagement.lara@wanadoo.fr par les responsables des clubs sur la feuille de demande de qualification exceptionnelle réservée à cet effet (mise en ligne sur le site de la Ligue).

Les dossards de ces engagés ne seront retirés le jour de la compétition que sur présentation d'un chèque de 15€/athlète à l'ordre de LARA.

Les engagements exceptionnels payants sont acceptés jusqu'à 1 heure avant le début de l'épreuve.

Un système de chronométrage à puces sera utilisé pour ces compétitions, toute puce non rendue sera facturée 5€ au club.

Le jour de ces compétitions, par respect pour les partenaires les dossards ne doivent pas être portés pliés.

Un responsable par Comité Départemental doit se faire connaître à la CSO pour la distribution des dossards une semaine avant les compétitions